

GUIDE PRATIQUE DE L'ALTERNANCE

2025-2026

L'ALTERNANCE À DIDEROT ÉDUCATION



INTRODUCTION	P. 3
---------------------------	-------------

L'ALTERNANCE

> Les valeurs de Diderot Éducation	P. 4
> Pourquoi faire le choix de l'alternance ?	P. 5
> NetCampus, des outils pédagogiques innovants	P. 6
> Le contrat d'apprentissage	P. 7
> Le contrat de professionnalisation	P. 8
> Nos domaines de formation	P. 9

CANDIDATS

> Choisir l'alternance à Diderot Éducation	P. 10
> Une équipe dédiée à l'alternance	P. 11
> Un suivi pédagogique régulier	P. 12
> Les étapes de candidature	P. 13
> Les conditions d'admission	P. 14
> De la recherche d'entreprise jusqu'à la contractualisation	P. 15
> Les aides sociales offertes aux alternants	P. 16
> Nos conseils pour trouver une alternance	P. 17
> Les liens utiles	P. 18

ENTREPRISES

> Trouver votre futur collaborateur	P. 19
> Pourquoi nous faire confiance ?	P. 20
> La relation entre l'école et l'entreprise	P. 21
> Une équipe alternance à votre écoute	P. 22
> Les étapes de la contractualisation	P. 23
> La fonction de chaque acteur	P. 24
> Quel acteur contacter en cas de besoin ?	P. 25
> Quelle est la fonction du référent en entreprise	P. 26
> Recruter un alternant, un investissement rentable !	P. 28
> La prise en charge dans le secteur privé	P. 29
> La prise en charge dans le secteur public	P. 30
> Jusqu'à 5000€ d'aide à l'embauche en alternance en 2025	P. 33

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE	P. 35
-------------------------------------	--------------

Annexes

Organisation des calendriers	P. 36
Les différents contrats	P. 49

INTRODUCTION

« À chaque passion, sa vocation »

Diderot Education bénéficie des avantages d'un grand groupe tout en offrant à ses apprenants et aux entreprises les avantages d'écoles à taille humaine. Nos équipes encadrantes et pédagogiques sont à l'écoute et accompagnent nos étudiants pour leur permettre de faire le meilleur choix et de s'épanouir au quotidien.

À Diderot Education, nous adoptons une approche pédagogique innovante avec la pédagogie active et inversée. Les enseignants professionnels transmettent des supports de cours de qualité et ludiques en amont de chaque séance, de manière à favoriser les échanges et à approfondir les connaissances pendant les temps en classe.

Diderot Education a pour seule ambition de permettre à chaque étudiant, quel que soit son milieu social, familial ou géographique, d'atteindre l'objectif professionnel qu'il s'est fixé. Nous proposons un large choix de formations.



25
années
d'expérience

+50 000
jeunes diplômés

8
villes en
France

LES VALEURS DE DIDEROT ÉDUCATION

À Diderot Education, nous sommes convaincus que l'alternance est une formule gagnante pour les étudiants et les entreprises. Nous avons à cœur de proposer des formations en alternance de qualité répondant aux besoins des professionnels et aux aspirations de nos apprenants.

Notre approche repose sur trois valeurs fondamentales :

01 L'excellence : Nous mettons tout en œuvre pour proposer des formations de qualité qui répondent aux exigences du monde professionnel. Nous veillons à ce que nos enseignements soient dispensés par des professionnels expérimentés et que nos programmes soient régulièrement actualisés.

02 La proximité : Diderot Education est un grand groupe composé d'écoles à taille humaine. Nous sommes à l'écoute de nos étudiants et de nos entreprises partenaires, et nous nous attachons à construire des relations de confiance et personnalisées.

03 L'ouverture : Nous sommes conscients que le monde professionnel évolue rapidement. C'est pourquoi nous nous engageons à proposer des formations qui préparent nos étudiants aux métiers de demain.

Nos écoles sont implantées dans **8 villes en France**. Nous avons choisi des villes dynamiques afin de permettre à nos étudiants de bénéficier d'un environnement de travail agréable et stimulant.

POURQUOI FAIRE LE CHOIX DE L'ALTERNANCE ?

Candidat

LES + DE DIDEROT EDUCATION

- Nos **8 campus** répartis dans toute la France offrent au candidat des **opportunités professionnelles** et une grande **flexibilité géographique**.
- Le candidat est **accompagné dans la recherche d'une entreprise** en adéquation avec ses besoins et attentes.



**Obtenir
un statut salarié,
des avantages sociaux
et une rémunération**



**Acquérir
de l'expérience
professionnelle**



**Bénéficier
de la gratuité
de la formation**

Entreprise



**Un service
alternance dédié**



**Calendrier adapté au
cycle économique**



**Mise en relation avec
des candidats en
adéquation avec les
attentes de
l'entreprise**

Un accompagnement personnalisé

Notre service alternance met les entreprises en relation avec des candidats correspondant à leurs attentes et les accompagne dans la contractualisation.

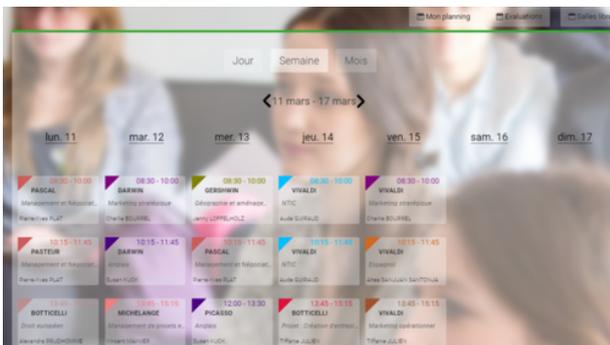
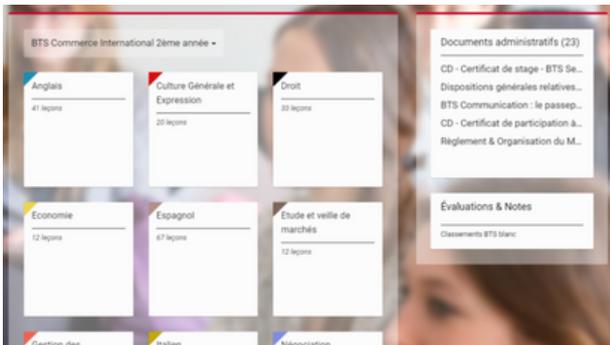
Le calendrier d'alternance est adapté aux spécificités de chaque secteur d'activité afin que l'alternant soit présent précisément quand l'entreprise a le plus besoin de lui.

NETCAMPUS, DES OUTILS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

NetCampus est la plateforme d'apprentissage et d'accompagnement de nos étudiants. À Diderot Education, nous possédons notre propre Espace Numérique de Travail (ENT). Adapté au fonctionnement de chaque école et de ses campus, NetCampus est l'outil essentiel qui rythme la vie de nos apprenants au quotidien.

Une pédagogie inversée innovante

Notre espace NetCampus permet à nos étudiants d'accéder aux supports de cours et aux ressources pédagogiques (guides, livrets, etc.) préparés par les enseignants en amont de chaque séance, ainsi qu'à répondre aux questionnaires d'apprentissage.



Un suivi des notes et des résultats

Notre outil offre la possibilité aux apprenants de consulter leurs notes, leurs résultats d'examens et leur progression dans les différentes matières. Ils peuvent également accéder à leur emploi du temps, vérifier les dates limites des devoirs et prendre connaissance des événements à venir.

Une communication fluide

La communication entre les étudiants et les enseignants est facilitée grâce à la messagerie interne, cela permet un suivi pédagogique personnalisé. De plus, chaque apprenant a la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents administratifs, et est en capacité de justifier ses absences.

Un espace carrière dédié

Notre plateforme NetCampus répertorie les offres d'emploi transmises par nos partenaires entreprises présents dans la France entière pour favoriser l'insertion professionnelle.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Groupe Diderot Education propose 14 formations en alternance en contrat d'apprentissage, au rythme moyen de 3 jours en entreprise et 2 jours à l'école, ou inversement. Le calendrier annuel détaillé est communiqué avant la signature du contrat. Au terme de sa formation, l'étudiant obtiendra un diplôme de l'État et/ou une certification reconnue.

Public : jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ou au-delà sous conditions.

	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ère année	27%*	43%*	53%*	100 %*
2 ème année	39%*	51%*	61 %*	100 %*
3 ème année	55%*	67%*	78%*	100 %*

*Du SMIC ou du SMC

Découvrez tous les détails du contrat d'apprentissage en annexe

[En savoir plus](#)

Nos formations

BTS

Gestion et Protection de la Nature

Diététique et Nutrition

Tourisme

Communication

Services informatiques aux Organisations

Comptabilité Gestion

Négociation et digitalisation de la relation client

Commerce International

Support à l'action managériale

Management commercial opérationnel

Gestion de la PME

Management hôtellerie-restauration

DCG

Diplôme de Comptabilité Gestion

Master

Écologie



18 -29 ans
(Au-delà, sous conditions)



BTS : 2 ans
DCG : 3 ans
Master : 2 ans



Rythme moyen
de 2 jours en entreprise
et 3 jours en formation, ou
inversement



Aix-en-Provence, Bordeaux,
Lille, Lyon, Montpellier,
Nantes, Paris, Toulouse

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Groupe Diderot Education propose toutes ses formations en alternance en contrat de professionnalisation, dans différents domaines tels que l'environnement, la nutrition humaine et sportive, la communication, le marketing, la gestion et l'informatique. Le rythme moyen est de 3 jours entreprise et 2 jours d'école chaque semaine ou d'une semaine sur deux selon la formation. Le calendrier annuel détaillé est communiqué avant la signature du contrat.

Public : Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi de plus de 26 ans et travailleurs handicapés sans limite d'âge.

	Moins de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Rémunération	65%*	80%*	100 % du SMIC ou 85% du SMC si plus favorable

*Du SMIC ou du SMC

Découvrez tous les détails du contrat de professionnalisation en annexe

[En savoir plus](#)

Nos formations

Tous nos BTS

Tous nos Bachelors

Marketing International

Marketing et Communication

Tourisme

Comptabilité et Gestion

Écologie

Nutrition Humaine ou Sportive

Tous nos Masters

Management, Marketing et Stratégie d'entreprise

Comptabilité et Gestion

Écologie

Nutrition Humaine ou Sportive



16 - 25 ans
Demandeurs d'emploi
Travailleurs handicapés



BTS : 2 ans
Bachelors : 1 an
Masters : 1 an / 2 ans



Rythme moyen
de 2 jours / 3 jours ou 1
semaine sur 2



Aix-en-Provence, Bordeaux,
Lille, Lyon, Montpellier,
Nantes, Paris, Toulouse

NOS DOMAINES DE FORMATION



Écologie, Diététique et
Nutrition, Tourisme, Hôtellerie,
Restauration, Commerce,
Gestion, Informatique,
Communication, Marketing
& Événementiel

Site internet : www.coursdiderot.fr

BTS, Bachelor et Master of Science

À Diderot Education, nous proposons un **large choix de formations** en alternance dans de nombreux domaines. Nous offrons à chaque étudiant la possibilité de personnaliser et de réaliser son **projet professionnel** en accédant à chacune de nos écoles présentes dans 8 villes en France.



Nutrition Humaine & Sportive

Site internet : www.ednh.fr



Écologie & Environnement

Site internet : www.egpn.fr

CHOISIR L'ALTERNANCE À DIDEROT ÉDUCATION

Les 5 qualités et traits de caractère requis pour exceller dans sa formation en alternance

1. Avoir le sens de l'organisation
2. Avoir le sens du collectif
3. Être motivé et rigoureux
4. Faire preuve d'autonomie
5. Être polyvalent et transversal

Notre expertise

Depuis plus de 25 ans, Diderot Education s'est affirmé comme une école de formations. Notre fierté réside dans notre savoir-faire dans les domaines que nous couvrons, d'où notre décision d'offrir nos formations en alternance. Ainsi, les étudiants sont encadrés par des enseignants et des professionnels compétents et passionnés.

Pédagogie active et inversée

Cette méthode de travail innovante et professionnalisante permet d'améliorer la compréhension et d'enrichir les échanges avec les enseignants. Elle implique un travail préalable en autonomie de la part des étudiants, afin d'acquérir les connaissances nécessaires avant la séance de cours.

Afin de répondre aux contraintes professionnelles, nous avons prévu des temps dédiés pour leur permettre de travailler et d'acquérir ces connaissances.

Des contenus de cours qualitatifs

Nous sommes fiers de pouvoir offrir des contenus de cours de qualité, grâce au travail collaboratif de nos Maîtres et de nos Chargés de cours, tous des professionnels reconnus dans leur domaine. Notre approche pédagogique, alliant théorie et pratique, permet de développer des connaissances et compétences directement en entreprise.

Rythmes élaborés sur-mesure

À Diderot Education, chaque discipline a une progression pédagogique spécifique, c'est pourquoi notre service académique et pédagogique propose des rythmes d'alternance spécifiquement élaborés en fonction de la filière et des entreprises.

L'objectif : offrir une expérience optimale à chaque étudiant afin de garantir une formation cohérente et équilibrée entre la théorie académique et la pratique professionnelle.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'ALTERNANCE



Aide à la recherche
d'entreprise



Accompagnement
individualisé



Contractualisation et
aspects juridiques

Nous sommes convaincus que la réussite de nos étudiants en alternance dépend également de la qualité de notre accompagnement.

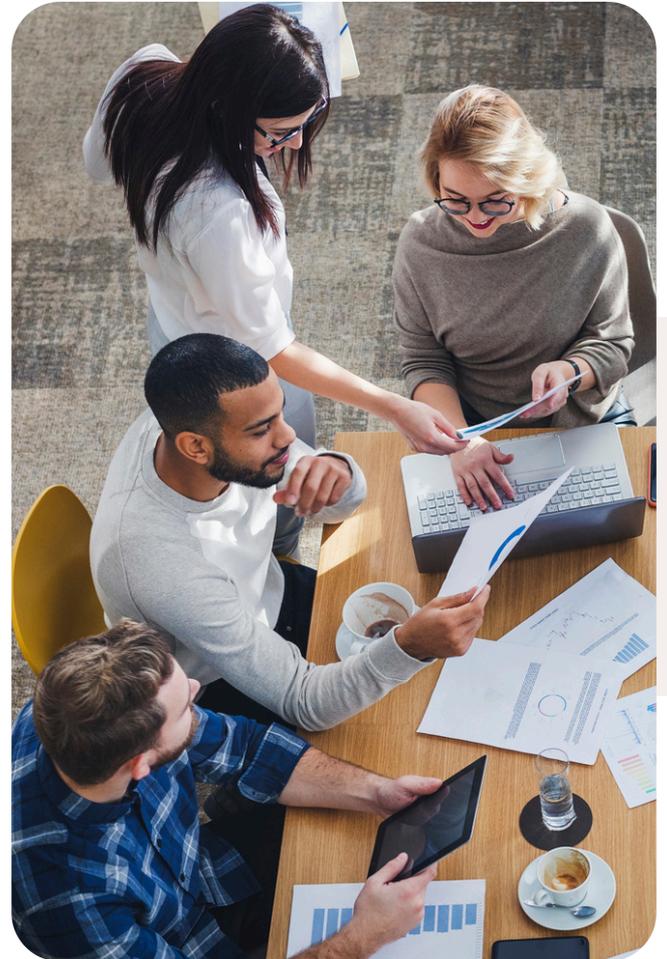
C'est pourquoi nous avons mis en place un service alternance expérimenté, composé d'une équipe dédiée à la réussite de nos étudiants en alternance.



UN SUIVI PÉDAGOGIQUE RÉGULIER

Nous mettons un point d'honneur à offrir à nos étudiants un suivi pédagogique de qualité. Nous savons que suivre une formation en alternance peut être exigeant, c'est pourquoi nous avons mis en place un système de suivi personnalisé.

Nous organisons régulièrement des rencontres avec les étudiants pour faire le point sur leur situation, les encourager et les aider à progresser.



Tuteur pédagogique

L'étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur pédagogique qui l'assistera dans la résolution des éventuelles difficultés rencontrées. Ce tuteur est disponible pour répondre à ses questions et l'aider en cas de problème, tout en assurant le suivi de sa progression.



Référent entreprise

Lors de son alternance, l'étudiant a un référent entreprise désigné. Il est son interlocuteur privilégié sur le lieu de travail pour l'aider à s'intégrer dans l'entreprise.

LES ÉTAPES DE CANDIDATURE

01 Conseils & informations

Nos conseillers en formation renseignent les futurs étudiants pour leur permettre de faire le meilleur choix en fonction de leur objectif professionnel, de leur niveau d'études et de compétences.

03 Dossier de candidature

Les futurs étudiants créent ensuite un compte sur notre plateforme **Diderot Max** et complètent leur dossier de candidature.

05 Candidature acceptée

Suite à l'aboutissement de la démarche de candidature et à la validation de l'entretien diagnostic, une notification est envoyée aux candidats quelques heures après pour leur confirmer leur acceptation.

02 Choix de la formation

Les apprenants font le choix de leur formation et s'assurent de remplir les conditions d'admission requises pour la formation choisie.

04 Entretien diagnostic

Si le dossier de candidature est retenu, un entretien diagnostic est organisé avec un responsable pédagogique de campus.

L'objectif: mieux comprendre et cibler les besoins et les attentes des étudiants pour leur permettre de mener à bien leur projet professionnel (choix de l'entreprise, adaptation de la formation au profil de l'apprenant...).

01

Rencontrer nos
conseillers en formations

02

Choisir sa formation

03

Remplir le dossier
de candidature

04

Entretien diagnostic

05

Acceptation
de la candidature

PARCOURSUP

Il est également possible de candidater sur la plateforme **Parcoursup** pour intégrer nos formations en contrat d'apprentissage.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission pour intégrer une formation en alternance à Diderot Education varient en fonction du niveau d'études et du type de contrat (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Contrat d'apprentissage

Être âgé(e) de 16 ans au moins : personne entrant dans leur 16e année (15 ans et un jour) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) au jour de la signature du contrat.

À partir de 30 ans sous conditions.

Contrat de professionnalisation

Être âgé(e) de 16 à 25 ans révolus.

À partir de 26 ans, être inscrit(e) comme demandeur d'emploi auprès de France Travail.

Sans limite d'âge sous conditions.



Sélection sur dossier



Entretien d'évaluation des besoins

DE LA RECHERCHE D'ENTREPRISE JUSQU'À LA **CONTRACTUALISATION**

À Diderot Education, nous sommes convaincus que l'alternance est un excellent moyen pour nos étudiants de se professionnaliser et d'acquérir une expérience pratique et concrète dans leur domaine de formation. Nous sommes conscients que la recherche d'emploi est un processus stressant et difficile. Dès son inscription, l'étudiant est convoqué pour un entretien avec le chargé des relations entreprises qui l'accompagnera tout au long de sa recherche.

01 Identifier les besoins et les attentes

Nous prenons contact avec nos étudiants pour discuter de leur recherche d'emploi. L'objectif de cette première étape est de comprendre leurs besoins, leurs aspirations et les secteurs d'activité qui les intéressent.

02 Cibler les entreprises en fonction du projet pro

Nous prenons en considération différents éléments tels que le secteur, la taille et la culture de l'entreprise. Notre but est de trouver des entreprises qui correspondent aux aspirations du candidat.

03 Parfaire CV, LM et LinkedIn

Notre équipe accompagne dans la création ou l'amélioration du CV et de la lettre de motivation et fournit des astuces afin de mettre en avant les compétences et les points forts de chaque étudiant.

04 Préparer à l'entretien

Nos ateliers dédiés à la recherche d'emploi offrent des conseils pratiques qui permettent de se former aux techniques d'entretien d'embauche.

05 Mise en relation du candidat avec l'entreprise

Grâce à notre approche coopérative, nous obtenons un placement rapide et adapté de nos étudiants en entreprise. Ensemble, nous recherchons une alternance propice à leur réussite professionnelle.

06 Formaliser l'embauche en alternance

Une fois l'entreprise sélectionnée, nous guidons les étudiants à travers les modalités du contrat, les droits et les obligations de chaque partie, et nous les aidons à remplir les documents nécessaires.



Recherche d'emploi



CV, Lettre de motivation, LinkedIn



Entretien d'embauche

LES AIDES SOCIALES OFFERTES AUX ALTERNANTS



Logement

APL¹ : Aide Personnalisée au Logement versée par la CAF (à demander en ligne, une fois le bail signé).

Aide Mobili-Jeune² : Une aide versée par Action Logement. Les alternants concernés sont âgés de moins de 30 ans, en contrat avec une entreprise du secteur privé non agricole et dont le salaire ne dépasse pas le SMIC brut.

Loca-Pass³ : Un prêt proposé par Action Logement. Il permet à l'apprenti de moins de 30 ans d'avancer son dépôt de garantie à la signature du bail.

La garantie VISALE⁴ : Une caution accordée par Action Logement aux alternants, âgés de 18 ans à 30 ans.

Handicap

Vous pouvez solliciter les aides de l'AGEFIPH⁵ (employeurs privés) ou le FIPHFP⁶ (employeurs publics).

Financière

Les aides à la restauration au transport et au logement.

Le permis B⁷ : Une aide nationale de 500 € pour les apprentis majeurs déjà engagés pour l'obtention du permis B.

La prime d'activité⁸ : Versée par la CAF, réservée aux alternants qui préparent un diplôme supérieur au Bac et gagnent plus de 78% du SMIC. Il faut présenter trois bulletins de salaire pour en faire la demande (aide de 100 euros tous les trois mois).

APL⁹ : L'objectif est de réduire le montant d'un loyer ou des mensualités.

Départ 18:25¹⁰ : Ce programme vous aide à partir en vacances à petits prix

¹ www.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/#/stateaccueil

² mobilijeune.actionlogement.fr/eligibilite

³ www.pass.fonction-publique.gouv.fr/recherche-offre

⁴ www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/eligibilite/

⁵ www.espace-emploi.agefiph.fr/

⁶ www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/evoluer-dans-la-fonction-publique/se-former

⁷ www.alternance.emploi.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/permda-0958_saisissable.pdf

⁸ www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations

⁹ www.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetdemarches/mesdemarches/faireunesimulation/lelogement#/preparation

¹⁰ www.depart1825.com/eligibilite/

NOS CONSEILS POUR TROUVER UNE ALTERNANCE

01

Informez-vous sur les métiers et les secteurs d'activité : candidat.francetravail.fr/metierscope/¹

02

Consultez les offres d'emploi sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Indeed), ainsi que sur les sites d'offres spécialisés dans votre domaine.

03

Renseignez-vous sur les activités de l'entreprise avant de candidater.

04

N'hésitez pas à en parler autour de vous (famille, amis, professeurs...).

05

Mettez votre profil à jour sur le web (LinkedIn).

06

Soignez et personnalisez vos candidatures et **tenez** à jour leur suivi.

07

Relancez les entreprises par téléphone.

¹ <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/>

LES LIENS UTILES !



Liste utile pour votre recherche :

[L'ANAF](#)¹ (Association Nationale des Apprentis de France) représente et accompagne les apprentis de France (recherche de contrat, rédaction de CV et lettre de motivation, préparation d'entretien...)

[L'APEC](#)² (Association pour l'Emploi des Cadres) vous propose de multiples outils pour vos recherches d'emploi (annuaire des métiers, Data Cadres...)

[Le portail de la fonction publique](#)³ vous propose des offres d'emploi en apprentissage dans tous les secteurs (créez un compte pour déposer votre CV, lettre(s) de motivation et consulter les offres disponibles)

[Cadremploi](#)⁴ vous conseille pour personnaliser votre CV et mettre en valeur vos compétences professionnelles.

Vous trouvez également des offres d'emploi en alternance sur :

[Le portail de l'alternance](#)⁵

[La bonne alternance](#)⁶

[Alternance professionnelle](#)⁷

¹ www.anaf.fr/apprentissage/

² www.apec.fr/candidat.html

³ www.pass.fonction-publique.gouv.fr/recherche-offre

⁴ www.cadremploi.fr/editorial/conseils/conseils-candidature/cv.html

⁵ www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil

⁶ labonnealternance.pole-emploi.fr/

⁷ www.alternance-professionnelle.fr/

TROUVEZ VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

À Diderot Education, nous sélectionnons des étudiants motivés et désireux de se former en alternance pour acquérir des compétences solides sur le terrain et à l'école.

Choisir de recruter en alternance, c'est avoir une vision à long terme de son entreprise. En effet, chaque apprenti est un futur collaborateur potentiel qui sera immédiatement opérationnel. De plus, en recrutant un apprenti, vous accordez une chance à une nouvelle génération. La formation d'un alternant facilite son intégration dans l'entreprise et lui permet d'acquérir les savoir-faire spécifiques propres à votre organisation et vos pratiques. Elle favorise ainsi une embauche en confiance à l'issue de sa formation. Recruter en alternance permet d'intégrer un collaborateur formé à moindre coût, financé directement par l'OPCO, offrant ainsi un avantage économique majeur pour l'entreprise.

Des alternants opérationnels

L'ensemble des matières est dispensé pour transmettre durablement le savoir aux étudiants. Nous les accompagnons dans leur projet professionnel grâce à des formations adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

Un enseignement adapté

Au sein de nos écoles, la collaboration de nos enseignants et de nos experts métier est un enjeu important. En plus d'acquérir des compétences pratiques, nos étudiants découvrent les enjeux de leur secteur de prédilection.

Notre plateforme de recherche de candidats

Trouvez votre prochain talent en alternance sur notre plateforme de recherche !

Découvrez nos candidats talentueux et motivés pour booster votre entreprise sur notre plateforme, développée par nos équipes, pensée pour votre recherche de candidats !

[En savoir plus](#)



Pédagogie active
et inversée



Des professeurs de formation
et des experts terrain



Plus de 25 ans
d'expertise

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE ?

01 Une collaboration bénéfique

Nous sommes convaincus que la collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement est bénéfique pour tous les acteurs impliqués. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour offrir des formations de qualité qui répondent aux besoins des entreprises.

03 Nos méthodes pédagogiques

Notre approche de l'enseignement inversé permet aux étudiants de prendre en charge leur propre apprentissage, en accédant à du matériel pédagogique à l'avance et en travaillant sur des activités pratiques en classe. Cela permet de favoriser l'interaction et les compétences telles que la rigueur, l'autonomie et la curiosité, et de les préparer au mieux au monde professionnel.

02 Des étudiants opérationnels

Nos formations en alternance permettent aux étudiants de développer des compétences pratiques et opérationnelles, tout en s'adaptant aux exigences de l'entreprise. Grâce à cette expérience professionnelle, nos étudiants peuvent mettre en pratique les connaissances acquises en cours et acquérir une expérience significative dans leur domaine de formation.

04 Un accompagnement personnalisé

En choisissant de travailler avec nous, vous pouvez être assuré de bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de la formation. Nous avons une équipe dédiée à l'alternance qui est à votre écoute pour répondre à vos questions. De plus, nous avons à cœur de comprendre vos attentes et de vous offrir des profils de candidats correspondant à vos besoins.

LA RELATION ENTRE L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE



Nos partenariats

À Diderot Education, nous avons développé des partenariats solides avec de nombreuses entreprises dans les secteurs dans lesquels nous sommes spécialisés depuis 24 ans. Nos partenaires nous font confiance et apprécient la qualité de notre enseignement, c'est pourquoi de nombreuses entreprises accueillent nos apprenants en alternance.



Relation privilégiée

Cette relation privilégiée école-entreprise est au cœur de notre pédagogie. Nous considérons que cette relation de confiance est essentielle pour la réussite de nos apprenants en alternance. En résumé, notre collaboration, basée sur l'échange et la confiance, vise à garantir la réussite de nos apprenants et la satisfaction de nos partenaires.



Rythme adapté

Notre équipe alternance est en contact avec votre entreprise tout au long de la formation et s'assure que vos besoins en compétences correspondent au bon parcours de formation. Nous nous efforçons également à adapter le calendrier de l'alternant en fonction de vos activités.



Accompagnement personnalisé

COMMENT RECRUTER UN ALTERNANT ?
Il est important d'établir un profil de poste avec des missions définies en adéquation avec la formation du futur alternant. Pensez à réaliser une fiche de poste et à lister les missions à réaliser pour faciliter l'intégration d'un alternant. Seules les rencontres et les entretiens vous aideront à déterminer le profil à retenir.
Nous organisons ensuite la mise en relation entre l'entreprise et le futur alternant, en assurant un suivi régulier tout au long de la formation.

UNE ÉQUIPE ALTERNANCE À VOTRE ÉCOUTE

Nous sommes conscients que l'alternance est une collaboration entre l'entreprise et l'école. Nous mettons donc à votre disposition une équipe alternance dédiée pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner tout au long de la formation de votre alternant.

Notre équipe est composée de conseillers spécialisés dans l'alternance qui connaissent parfaitement les spécificités du contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Ils peuvent ainsi vous aider à trouver le profil d'alternant qui correspond le mieux à vos besoins et vous guider dans les démarches administratives liées à la mise en place du contrat.

Nos conseillers sont également là pour assurer un suivi personnalisé de l'alternant au sein de votre entreprise. Ils sont à l'écoute de vos attentes et peuvent intervenir en cas de difficultés rencontrées par l'alternant dans sa mission.

En choisissant de faire confiance à Diderot Education, vous bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure de notre équipe alternance, qui met tout en oeuvre pour assurer le succès de votre collaboration avec l'alternant.



LES ÉTAPES DE LA CONTRACTUALISATION

Recrutement

1. Sélectionnez l'étudiant selon vos étapes de recrutement.
2. Accordez un oui de principe à l'étudiant.

Contractualisation

Démarches simplifiées depuis notre plateforme NetCampus, dès l'envoi de la fiche de renseignements et jusqu'à la signature des documents d'alternance.

01

Le service **Alternance** vous communique la **fiche de renseignements*** à compléter.

02

Vous complétez et renvoyez le document après **concertation** et **validation** avec l'étudiant.

03

Le service **Alternance** édite le **contrat**, la **convention**, le **plan de formation** et le **calendrier**.

04

Le service **alternance** envoie les documents pour signature.

Signature

Signature du contrat, de la convention, du plan de formation et du calendrier par l'**étudiant**, l'**entreprise** et l'**école**.

Inscription

Inscription administrative définitive dans notre établissement. L'étudiant est **officiellement inscrit** et **prêt à débiter son contrat en alternance** au sein de votre **entreprise**.

*Fiche de renseignements : cette fiche nous permet de collecter toutes les informations importantes sur l'entreprise, le référent entreprise et l'étudiant. (SIRET, effectifs, OPCO, contacts, etc.)

LA FONCTION DE CHAQUE ACTEUR

L'employeur privé

Transmet à son OPCO :

- Le **contrat signé** par l'alternant et l'employeur, et visé par l'organisme de formation
- Les **pièces annexées** au contrat

Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat

Diderot Education s'occupe également des démarches avec l'OPCO si besoin

L'employeur public

Transmet le **contrat signé** à la DREETS¹ du lieu d'exécution du contrat ou au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole lorsque l'activité de la personne morale employeur relève du secteur.

L'OPCO

- Contrôle, instruit et dépose le contrat auprès des services du Ministère du Travail.
- Accompagne la constitution d'un dossier d'alternance.

Sous 20 jours dès réception du dossier complet

Les services du Ministère du Travail

- Contrôlent l'éligibilité de l'aide à l'embauche d'un alternant.
- Transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la mise en place du paiement de l'aide.

Le numéro de dépôt est aussi appelé numéro DECA

L'ASP

- Verse mensuellement l'aide à l'employeur éligible et vérifie la présence du salarié dans les effectifs*.
- Renseigne l'entreprise sur son éligibilité aux aides, instruit les demandes et contrôle la réception du formulaire d'engagement des entreprises de 250 salariés et plus.

Diderot Education

- Se charge des démarches de demande de financement auprès de l'OPCO pour les employeurs privés
- Accompagne l'employeur dans le recrutement des candidats.
- Conseille sur le financement et les aides à l'alternance.
- Informe sur les contrats d'alternance et les conditions de rémunération.
- Assure le suivi des alternants.

*sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les apprentis, sur la base des bulletins de salaire pour les salariés en contrat de professionnalisation.

<https://www.urssaf.fr/portail/home/administration-et-collectivite-t/beneficier-dune-exoneration/le-contrat-dapprentissage-dans-l/formalites-a-accomplir.html#>

¹ <https://dreets.gouv.fr/>

QUEL ACTEUR CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

Vous avez besoin d'informations complémentaires sur les aides et contrats en alternance, certains acteurs ressources sont disponibles pour vous guider et répondre à vos questions :



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation				
Sur les aides à l'embauche en contrats d'apprentissage et de professionnalisation				
Accompagner les entreprises sur la rédaction des contrats				
Sur les conditions de rémunération des alternants				
Sur les aides à l'alternance, pérennes ou exceptionnelles				
Sur le financement de la formation en alternance				

QUELLE EST LA FONCTION DU RÉFÉRENT EN ENTREPRISE ?

L'alternance offre aux entreprises la possibilité de recruter un jeune en formation et de le former directement selon ses propres techniques et modes de fonctionnement spécifiques pour faciliter le processus d'adaptation au sein de l'entreprise.

Le suivi d'apprentissage

Le maître d'apprentissage joue un rôle central en tant que référent de l'apprenti au sein de l'entreprise. Sa mission consiste à contribuer à **l'acquisition des compétences** nécessaires à l'obtention du diplôme préparé, en collaboration avec Diderot Education pour assurer le suivi de la formation et son bon déroulement. Le maître d'apprentissage assure le **lien essentiel** entre l'apprenti, son employeur tout au long du contrat, et Diderot Education. Le choix du maître d'apprentissage est crucial, car c'est lui qui détermine la fiche de poste de l'apprenant et peut également participer aux entretiens d'embauche.

Être maître d'apprentissage nécessite de remplir certaines conditions afin de légitimer son rôle et d'être bien préparé en tant que formateur.

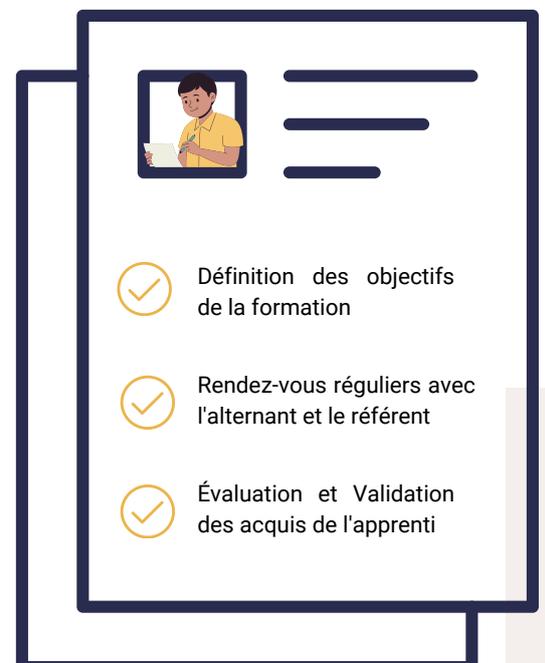
Il doit :

- justifier de **deux ans d'expérience pertinente** en rapport à la qualification préparée par l'apprenti

Ou

- être **titulaire d'un diplôme ou titre dans le même domaine** de niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'**une année d'expérience pertinente** en rapport à la qualification préparée par l'apprenti.

Qu'il s'agisse d'une première expérience professionnelle ou d'une reconversion, il est important de donner à l'alternant le temps de s'adapter à l'entreprise afin qu'il devienne **opérationnel et autonome**. Il est nécessaire de lui fournir des explications claires et précises sur les attentes du poste, tout en étant à l'écoute de ses envies, afin de favoriser une collaboration transparente et de lui donner confiance.



L'organisation des **réunions régulières**, hebdomadaires et/ou mensuelles, permet de faire le point sur sa progression, ses missions et de prendre le temps d'éclaircir les zones d'ombre. Plus l'investissement dans le rôle de maître d'apprentissage est important, plus l'enseignement et les échanges seront enrichissants.

Il est important de garder à l'esprit que les tâches quotidiennes qui sont devenues mécaniques pour vous en tant que professionnel ne le seront pas nécessairement pour votre apprenti. Ce qui peut sembler évident pour vous peut être nouveau pour lui. N'hésitez pas à lui montrer et à lui expliquer, en gardant à l'esprit que c'est sa première expérience et qu'il a beaucoup à apprendre. Rassurez-le et **soyez présent**.

Enfin, donnez-lui des **vraies missions**, contenant des **objectifs précis**, afin de le responsabiliser. Vous démontrerez, en bon manager, que vous êtes capable de déléguer et votre apprenti se sentira valorisé.

Le suivi de professionnalisation

L'alternant en contrat de professionnalisation est un **employé autonome**, qui apprend en faisant. Toutefois, il est essentiel de ne pas oublier qu'il est en formation afin de ne pas le surcharger et d'éviter qu'il se retrouve en situation d'échec. Néanmoins, pour qu'il puisse véritablement être inclus à tous les processus de l'entreprise et y contribuer de manière efficace, il est important de **l'informer et de l'intégrer** au même titre que n'importe quel autre salarié.

Le tuteur en entreprise joue un **rôle essentiel** dans cette intégration. Il doit veiller à ce que l'alternant reçoive les informations nécessaires, participe aux réunions et projets pertinents, et ait **l'occasion de collaborer** avec d'autres membres de l'équipe.

Être tuteur nécessite de remplir certaines conditions afin de légitimer son rôle et d'être bien préparé en tant que formateur. Il doit justifier de **deux ans d'expérience pertinente** en rapport à la qualification préparée par l'apprenti. L'employeur peut être lui-même tuteur s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience.

En favorisant une **communication ouverte** et en offrant un **soutien approprié**, le responsable de l'alternant contribue à créer un environnement propice à l'apprentissage et au **développement professionnel** de l'alternant.

RECRUTER UN ALTERNANT, UN INVESTISSEMENT RENTABLE !

En formant un alternant selon les besoins et les spécificités de votre entreprise, vous préparez un **futur collaborateur** directement **opérationnel** et intégré à votre culture d'entreprise. En plus de bénéficier d'une **main-d'œuvre qualifiée**, vous pouvez également **réduire les coûts** de recrutement et de formation en embauchant un alternant, dont la rémunération est souvent moins élevée par rapport à un contrat classique. De plus, vous ouvrez la **perspective d'une embauche** à long terme, au-delà de la période de l'alternance, en intégrant un collaborateur compétent et déjà familiarisé avec vos méthodes de travail.

Mais saviez-vous que les frais de formation peuvent également être pris en charge, en tout ou en partie, par différents organismes ?

➔ **Simulation¹**

À **Diderot Education**, notre service alternance est dédié à accompagner les entreprises dans le montage du dossier de prise en charge de la formation en collaboration avec l'OPCO. Nous vous soutenons également en vous informant sur les différentes aides possibles accordées aux entreprises pour l'embauche d'un alternant, en fonction de l'âge, de la situation du candidat et de son statut. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous guider et vous aider à bénéficier de ces aides financières.



Les **OPCO** (Opérateurs de compétences) peuvent prendre en charge tout ou une partie des frais de formation, **quelle que soit la taille de l'entreprise privée.**

[Quel est mon OPCO ??](https://www.opco.fr/)



Les **grandes entreprises** peuvent bénéficier de **crédits d'impôts** pour soutenir le financement de l'alternance.



Des **aides spécifiques** sont accordées en fonction de l'âge de l'alternant, de sa situation avant la signature du contrat... (demandeur d'emploi, RQTH, etc.).

¹ <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

² <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

LES MODALITÉS ET LA PRISE EN CHARGE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

ÉTAPE 1 - Demande auprès de l'OPCO

Faire une **demande de prise en charge des frais de formation** auprès de l'OPCO (*demande traitée sous 20 jours*)
Demandez à Diderot Education de le faire pour vous

ÉTAPE 2 - Validation de la demande

APPRENTISSAGE
Demande acceptée
Réception d'un **accord de prise en charge**¹

Demande refusée

PROFESSIONNALISATION

Demande acceptée
Réception d'un **accord de prise en charge**² (avec le taux horaire)
À faire suivre à Diderot Education

Mise en conformité
des documents

ÉTAPE 3 - Modèle de facturation

SUBROGATION
Diderot Education
facture l'OPCO.

SANS SUBROGATION
Diderot Education
facture l'entreprise³ qui
se fait **rembourser par l'OPCO**.

SUBROGATION
Diderot Education
facture l'OPCO
ou
facture l'OPCO ET
l'entreprise.

SANS SUBROGATION
Diderot Education
facture l'entreprise³
qui se fait **rembourser à hauteur de la PEC**⁴.



En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un **accompagnement privilégié** de la part de votre OPCO. Contactez votre conseiller formation qui pourra vous guider dans vos démarches et interrogations

L'OPCO intervient dans l'**accompagnement** et la **prise en charge de la formation** professionnelle de vos salariés. Il verse également une **subvention mensuelle supplémentaire** fixée par accord de branche, qui se situe en moyenne entre 200€ et 300€ par mois sur une période définie, liée à la **fonction tutorale** du référent en entreprise. Contactez votre OPCO pour les modalités.

¹ Coût du contrat selon le niveau de prise en charge forfaitaire défini annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise.

² Selon le taux horaire de prise en charge appliqué par l'OPCO en fonction de la convention collective.

³ Possibilité de mettre en place un échancier pour l'entreprise (à demander 8 jours suivant la réception de l'accord de l'OPCO).

⁴ Prise en charge financière.

LES MODALITÉS ET LA PRISE EN CHARGE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Depuis 1992, les personnes morales de Droit public dont le personnel ne relève pas du Droit privé, peuvent conclure des contrats d'apprentissage.

La formation suivie par l'apprenti est **prise en charge à 100% par l'employeur public**.

Selon le type de secteur public, il est possible d'obtenir une prise en charge totale ou partielle de ces frais de formation par un organisme tel que la CNFPT¹ (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou tel que l'ANFH² (OPCO de la fonction publique hospitalière), ou d'obtenir des aides par la FIPHFP³ (pour les apprentis en situation de handicap).

EMPLOYEURS CONCERNÉS :

Sont concernées les personnes morales de Droit public dont le personnel ne relève pas du Droit privé.

Sont ainsi visés :

- l'État (administration centrale et services déconcentrés) et ses établissements publics administratifs ;
- les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les établissements publics hospitaliers, sociaux et médico-sociaux ;
- les établissements publics locaux d'enseignement ;
- les établissements publics industriels et commerciaux qui ont du personnel fonctionnaire * ;
- les chambres consulaires * ;
- les établissements publics de type administratif qualifiés par leurs textes institutifs d'établissements publics à caractère culturel, scientifique et technique, culturel et professionnel, scientifique et technologique, sanitaire et social.

* Pour cette catégorie, les dispositions relatives à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ne s'appliquent que pour les activités de ces établissements relevant du secteur public administratif et employant des personnels régis par le droit public.

¹ <https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/cfa-lapprentissage-cnfpt/national>

² <https://www.anfh.fr/actualites/apprentissage-dans-la-fonction-publique-hospitaliere-aide-financiere-de-l-etat-et-eligibilite-aux>

³ <https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions/indemnite-d-apprentissage#:~:text=Le%20FIPHFP%20prend%20en%20charge,financi%C3%A8res%20per%C3%A7ues%20par%20l'employeur.>

FORMALITÉS À ACCOMPLIR :

Les personnes morales de Droit public qui veulent accueillir des apprentis doivent obtenir un agrément délivré par le Préfet du département du lieu d'exécution du contrat d'apprentissage. L'agrément est accordé si l'équipement du service, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sont satisfaisantes et si le maître d'apprentissage présente les garanties de moralité et de compétences professionnelles requises. Vous devez procéder à l'établissement du contrat d'apprentissage signé par vous et votre apprenti, à l'aide d'un imprimé type.

Le formulaire Cerfa n° 10103*09 permet de conclure un contrat d'apprentissage, que celui-ci relève du secteur privé ou du secteur public.

Vous pouvez également effectuer cette démarche en ligne sur le site : alternance.emploi.gouv.fr¹ en saisissant le contrat depuis la plateforme [CELIA](https://celia.emploi.gouv.fr)² dédiée à l'apprentissage public.

Une fois complété, le contrat doit être adressé à l'unité territoriale de la [DREETS](https://drees.gouv.fr)³ du lieu d'exécution du contrat ou au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole lorsque l'activité de la personne morale employeur relève du secteur.

Vous devez effectuer la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf dans les 8 jours qui précèdent l'embauche sur le site [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)⁴

¹ <https://alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

² <https://celia.emploi.gouv.fr/>

³ <https://drees.gouv.fr/>

⁴ <https://www.net-entreprises.fr/>

EXONÉRATION ET MODALITÉS DÉCLARATIVES :

Vous êtes exonéré :

- des cotisations patronales relatives aux assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès), aux allocations familiales ;
- des contributions CSA, Fnal et VM ;
- de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti dans la limite de 50 % du Smic ;
- des cotisations patronales d'assurance chômage versées par les employeurs qui ont adhéré au régime d'assurance chômage ;
- de la contribution au dialogue social au taux de 0,016 %.

Cotisations et contributions restant dues :

- la cotisation accidents du travail, maladies professionnelles (AT/MP) ;
- le forfait social au taux de 8 % dû sur les contributions patronales de prévoyance complémentaire dont bénéficient les apprentis dès lors : que l'effectif de l'employeur atteint ou dépasse 11 salariés ; que ces contributions patronales de prévoyance complémentaire respectent l'ensemble des conditions pour être exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale au titre de la prévoyance complémentaire ;
- le forfait social au taux de 20 % dû par l'employeur en cas de versement de primes de participation ou d'intéressement aux apprentis.

L'apprenti est affilié au régime complémentaire Ircantec. Depuis le 1er janvier 2019, les employeurs sont exonérés de la part patronale des cotisations de retraite complémentaire. Celle-ci est désormais prise en charge par l'État.

L'exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité sociale s'applique jusqu'au terme du contrat d'apprentissage.

JUSQU'À 5000€ D'AIDE À L'EMBAUCHE EN ALTERNANCE EN 2025 POUR LES EMPLOYEURS PRIVÉS

Date de conclusion (signature du contrat)

- Contrats d'apprentissage signés à partir du 24 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025

Niveau de diplôme

- Contrat d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au Master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)

Pour toutes les entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial

- Sans condition pour celles de moins de 250 salariés
- Pour celles de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif.

Voir le détail des conditions sur le site du [ministère du Travail](https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556)¹.

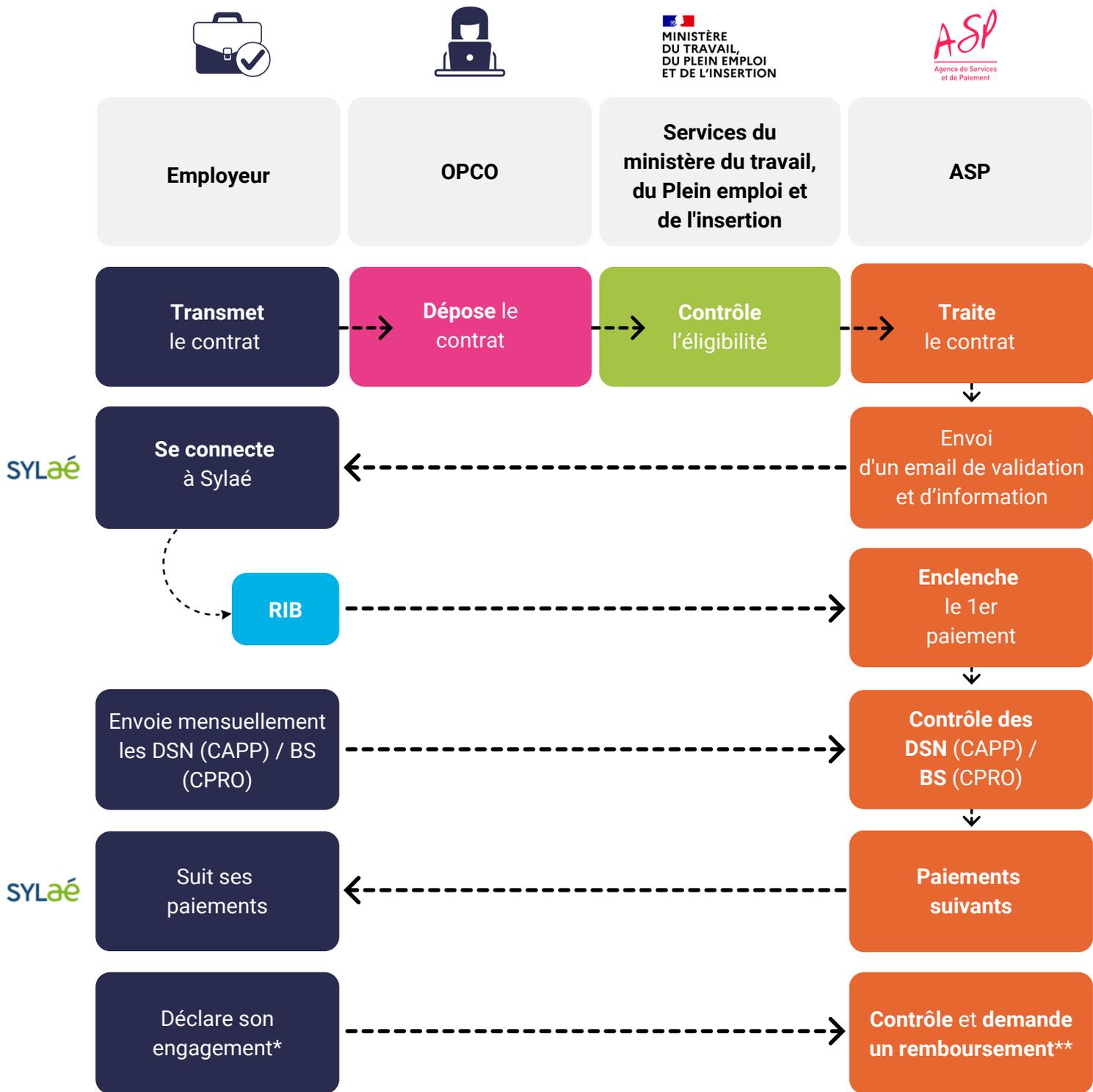
Montant de l'aide

Aide de l'État versée par l'ASP liée à l'embauche de l'alternant uniquement la première année du contrat :

- Jusqu'à 5 000 euros maximum pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Jusqu'à 2 000 euros maximum pour les entreprises de plus de 250 salariés
- Jusqu'à 6 000 euros pour les apprentis en situation de handicap

¹<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

LES ÉTAPES CLÉS DU CONTRAT ÉLIGIBLE À L'AIDE



(*) Pour les entreprises de 250 salariés et plus (en % d'alternants).

(**) En cas de non-respect de l'engagement.

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE !



Nos référents

Handicap



+33 1 87 66 86 89

accueil.psh@diderot-education.com

Alternant / Entreprise



+33 1 87 66 86 89

alternance@diderot-education.com

Financement de la formation



+33 1 87 66 86 89

financement@diderot-education.com

Gestion et Protection de la Nature

-  Formation en 2 ans
-  Rythme adapté à la formation
-  1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE

 Entreprise

OCTOBRE - MAI

 2 jours en entreprise
 3 jours en cours
sauf vacances / examens

JUIN - AOÛT

 Entreprise

- Animateur(rice) nature
- Éducateur(rice)-garde
- Chargé(e) de la protection du patrimoine naturel
- Informateur(rice)-relais dans l'environnement
- Chargé(e) de mission
- Technicien(ne) supérieur(e)

Tourisme

BTS 1&2

SEPTEMBRE

 Entreprise

OCTOBRE - AVRIL

 3 jours en cours
 2 jours en entreprise
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT

 Entreprise

-  Formation en 2 ans
-  Rythme adapté à la formation
-  1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Conseiller(ère) voyage
- Conseiller(ère) voyage/séjour, animateur tourisme
- Guide accompagnateur(rice)
- Gestionnaire aérien
- Commercial(e)
- Gestionnaire d'équipement ou de site

Communication

 Formation en 2 ans

 Rythme adapté à la formation

 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Community manager
- Attaché(e) de presse
- Chargé(e) de communication
- Média planneur
- Chargé(e) de relations publiques
- Chef(fe) de publicité

BTS 1&2

SEPTEMBRE

 Entreprise

OCTOBRE - AVRIL

 2 jours en entreprise
 3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT

 Entreprise

Services Informatiques et organisations

BTS 1&2

SEPTEMBRE

 Entreprise

OCTOBRE - JUIN

 2 jours en cours
 3 jours en entreprise
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT

 Entreprise

 Formation en 2 ans

 Rythme adapté à la formation

 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Analyste d'applications
- Responsable des services applicatifs
- Analyste programmeur
- Chargé(e) d'études informatiques
- Développeur(se) web
- Informaticien(ne) d'études

**Négociation et digitalisation
de la Relation Client**

 Formation en 2 ans

 Rythme adapté à la formation

 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE
▼
Entreprise

OCTOBRE - AVRIL
▼
2 jours en entreprise
3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT
▼
Entreprise

- Négociateur(rice)
- Chargé(e) d'affaires
- Assistant(e) responsable e-commerce
- Chef(fe) de secteur
- Commercial(e) web e-commerce
- Délégué(e) commercial(e)

Support à l'action managériale

BTS 1&2

SEPTEMBRE
▼
Entreprise

OCTOBRE - JUIN
▼
2 jours en cours
3 jours en entreprise
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT
▼
Entreprise

 Formation en 2 ans

 Rythme adapté à la formation

 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Secrétaire de direction
- Office manager
- Assistant(e) RH
- Assistant(e) commercial(e)
- Technicien(ne) administratif
- Adjoint(e) administratif

Management commercial opérationnel

 Formation en 2 ans
 Rythme adapté à la formation
 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE
 ↓
 Entreprise

OCTOBRE - AVRIL
 ↓
 2 jours en entreprise
 3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT
 ↓
 Entreprise

- Responsable e-commerce
- Assistant(e) manager
- Chargé(e) de clientèle
- Animateur(rice) des ventes
- Conseiller(ère) commercial(e)
- Adjoint(e) de direction

Gestion de la PME

BTS 1&2

SEPTEMBRE
 ↓
 Entreprise

OCTOBRE - JUIN
 ↓
 2 jours en cours
 3 jours en entreprise
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT
 ↓
 Entreprise

 Formation en 2 ans
 Rythme adapté à la formation
 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Assistant(e) de direction
- Gestionnaire administratif
- Chargé(e) de communication
- Responsable des ressources humaines
- Assistant(e) en gestion des PME
- Assistant(e) comptable

Diététique et Nutrition

-  Formation en 2 ans
-  Rythme élaboré sur-mesure
-  1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

Le/La diététicien/ne peut s'exercer dans plusieurs type de structures et se spécialiser dans un large choix de domaines.

- Cabinet/structure privée**
- Entreprises**
- Structures de santé**
- Clubs sportifs**

BTS 1&2

SEPTEMBRE
▼
Entreprise

OCTOBRE - JUIN
▼
Alternance
cours/entreprise

JUILLET - AOÛT
▼
Entreprise

Commerce International

BTS 1&2

SEPTEMBRE
▼
Entreprise

OCTOBRE - AVRIL
▼
Alternance
cours/entreprise

MAI - AOÛT
▼
Entreprise

-  Formation en 2 ans
-  Rythme élaboré sur-mesure
-  1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Agent de transit/agent d'exploitation**
- Assistant(e) import-export**
- Assistant(e) Administration Des Ventes export**
- Assistant(e) référent(e) douane**
- Assistant(e) commerce international**
- Gestionnaire import-export**

Management hôtellerie-restauration

 Formation en 2 ans

 Rythme adapté à la formation

 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE

 Entreprise

OCTOBRE - AVRIL

 2 jours en entreprise
 3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT

 Entreprise

- Assistant(e) de direction d'hôtels
- Responsable de la restauration
- Chef(fe) de réception
- Responsable événementiel
- Coordinateur(rice) de voyage
- Gestionnaire de franchise

Comptabilité Gestion

BTS 1&2

SEPTEMBRE

 Entreprise

OCTOBRE - JUIN

 3 jours en entreprise
 2 jours en cours
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT

 Entreprise

 Formation en 2 ans

 Rythme adapté à la formation

 1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

- Assistant(e) comptable
- Comptable
- Assistant(e) de gestion en PME PMI
- Consultant(e) en gestion
- Chargé(e) de clientèle
- Gestionnaire de paie

Diplôme de Comptabilité Gestion



Formation en 3 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

Chef(fe) comptable

**Responsable d'un service
de comptabilité**

Commissaire aux comptes

DCG 1 à 3

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - JUIN



3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT



Entreprise

Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion

DSCG 1 à 2

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - JUIN



3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT



Entreprise



Formation en 2 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

Auditeur(rice)

**Directeur(rice) administratif et
financier**

Contrôleur(se) de gestion

Gestionnaire de trésorerie

Responsable comptable

Tourisme



Formation en 1 an



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2026

Contrat de professionnalisation

Chef(fe) de projet

Responsable d'agence

Chef(fe) de produit touristique

Conseiller(ère) voyages

Gestionnaire de voyages

Animateur(rice) touristique

BA 1

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MARS



3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

AVRIL - AOÛT



Entreprise

Marketing et Communication



Formation en 1 an



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2026

Contrat de professionnalisation

BA 1

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MARS



3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

AVRIL - AOÛT



Entreprise

**Chef(fe) de projet
marketing et communication**

Responsable de Communication

Chargé(e) de communication

Business Developer

Chef(fe) de Pub Junior

Community manager

Marketing International



Formation en 1 an



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2026

Contrat de professionnalisation

Acheteur(rice) international(e)

Responsable commercial(e)
export

Chef(fe) de produit

Responsable de développement
produit

Directeur(rice) des ventes

Responsable marketing

BA 1

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MARS



3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

AVRIL - AOÛT



Entreprise

Management, Marketing et Stratégie d'entreprise

M1 & M2

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MARS



Alternance
cours/entreprise

AVRIL - AOÛT



Entreprise



Formation en 2 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat de professionnalisation

Chef(fe) d'entreprise

Accompagnateur(rice) de
dirigeant

Responsable et directeur(rice)
marketing

Chef(fe) de projet

Chargé(e) d'étude

Business Developpeur(se)

Bachelor Gestion & valorisation Naturaliste



Formation en 3 ans



Rythme élaboré sur-mesure



1er septembre 2025 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

MSc* Écologie



Formation en 2 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat d'apprentissage

B1 & B2

B3 à M2

SEPTEMBRE



Entreprise

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MAI



Alternance
cours/entreprise

OCTOBRE - MARS



Alternance
cours/entreprise

JUIN - AOÛT



Entreprise

AVRIL - AOÛT



Entreprise

Le **Bachelor of Science en Gestion et Valorisation Naturaliste** de l'EGPN est un Bachelor en environnement et écologie qui délivre le titre de Chargé de projet en Gestion et Valorisation Naturaliste.

Chargé(e) de projet

Écologue

Chargé(e) d'études

Chargé(e) de mission naturaliste

Animateur(rice) scientifique

Expert(e) Naturaliste

Le **Master of Science en Écologie** donne accès à la profession d'Écologue - Expert Naturaliste. Il cherche également à former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la Gestion et la Protection de la Nature.

Expert(e) en GVN

Manager environnement

Chercheur(se)

Risk manager

Ingénieur(e) conseil

Responsable HSE

BTSA, Bachelor 3 et Msc* Écologie



Formation en 5 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2030

Contrat d'apprentissage

BTS 1 & 2

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MAI



Alternance
cours/entreprise

JUIN - AOÛT



Entreprise

B3 à M2

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MARS



Alternance
cours/entreprise

AVRIL - AOÛT



Entreprise

Le **BTSA Gestion et Protection de la Nature** du Cours Diderot est un diplôme d'État délivré par le Ministère de l'Agriculture.

Animateur(rice) nature

Chargé(e) de la protection du
patrimoine naturel

Chargé(e) de mission

Éducateur(rice)-garde

Informateur(rice)-relais dans
l'environnement

Technicien(ne) supérieur(e)

Le **Bachelor of Science en Gestion et Valorisation Naturaliste** de l'EGPN est un Bachelor en environnement et écologie qui délivre le titre de Chargé de projet en Gestion et Valorisation Naturaliste.

Chargé(e) de projet

Écologie

Chargé(e) d'études

Chargé(e) de mission naturaliste

Animateur(rice) scientifique

Expert(e) Naturaliste

Le **Master of Science en Écologie** donne accès à la profession d'Écologue - Expert Naturaliste. Il cherche également à former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la Gestion et la Protection de la Nature.

Expert(e) en GVN

Manager environnement

Chercheur(se)

Risk manager

Ingénieur(e) conseil

Responsable HSE

Bachelor 3 Nutrition Sportive / Humaine



Formation en 1 an



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2026

Contrat de professionnalisation

MSc Nutrition Sportive / Humaine



Formation en 2 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2027

Contrat de professionnalisation

B3 à M2

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MARS



Alternance
cours/entreprise

AVRIL - AOÛT



Entreprise

Le **Bachelor of Science en Nutrition Sportive** délivre un titre de Conseiller en Nutrition Sportive. Tandis que le **Bachelor of Science en Nutrition Humaine** délivre un titre de Conseiller en Nutrition Humaine.

Diététicien(ne)

Nutritionniste sport

Entraîneur(se) sportif

Assistant(e) conseiller(ère) en
nutrition

Chargé(e) de clientèle

Assistant(e) qualité

Le **Master of Science en Nutrition Sportive** délivre un titre de Chef de Projet en Nutrition Sportive. Tandis que le **Master of Science en Nutrition Humaine** délivre un titre de Chef de Projet en Nutrition Humaine.

Expert(e) en nutrition

Responsable nutrition

Chercheur(se) en nutrition

Conseiller(ère) en nutrition

Chef(fe) de projet
agroalimentaire

Responsable d'études et de
développement

BTS, Bachelor 3 et Msc* Nutrition Sportive / Humaine



Formation en 5 ans



Rythme adapté à la formation



1er septembre 2025 au 31 août 2030

**Contrat d'apprentissage et
contrat de professionnalisation**

BTS 1 & 2

B3 à M2

SEPTEMBRE



Entreprise

SEPTEMBRE



Entreprise

OCTOBRE - MAI



Alternance
cours/entreprise

OCTOBRE - MARS



Alternance
cours/entreprise

JUIN - AOÛT



Entreprise

AVRIL - AOÛT



Entreprise

Le **BTS Diététique et Nutrition** du Cours Diderot est un diplôme d'État délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur.

Diététicien(ne) en milieu
hospitalier

Diététicien(ne)
en cabinet libéral

Conseiller en diététique

Technicien(ne) de laboratoire

Responsable de la restauration
collective

Chargé(e) de communication en
diététique

Le **Bachelor of Science en Diététique et Nutrition Humaine ou Sportive** de l'EDNH est un Bachelor en diététique et nutrition qui donne accès à la profession de conseiller en nutrition.

Nutritionniste libéral

Assistant(e) qualité

Biochimiste

Conseiller en nutrition

Chargé(e) de clientèle

Diététicien(ne)

Le **Master of Science en Nutrition Humaine ou Sportive** donne accès à la profession Expert en Nutrition. Il cherche également à former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la diététique et la nutrition humaine ou sportive.

Expert(e) en nutrition

Responsable qualité et sécurité
alimentaire

Chef de projet agroalimentaire

Chef de projet R&D

Chef de projet en nutrition

Chef de produit agroalimentaire

LES EMPLOYEURS CONCERNÉS

Toute entreprise du secteur privé ou public, y compris les associations, l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif. L'employeur doit déclarer prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage.

LE CADRE LÉGISLATIF DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.

Son objectif : permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

DURÉE DU CONTRAT

Lorsque le contrat est à durée déterminée, il doit alors être conclu pour une durée comprise entre 6 mois à 3 ans.

TEMPS DE FORMATION

Il est supérieur à 25% de la durée totale du contrat.

La durée de présence en Centre de Formation des Apprentis (CFA) pour les BTS doit être au minimum 1350 heures.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail du salarié en contrat d'apprentissage est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Les salariés bénéficient du repos hebdomadaire. Ils acquièrent des congés payés de la même façon que n'importe quel salarié de l'entreprise. Les apprentis bénéficient de 5 jours de congés payés supplémentaires pour les révisions.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La prise en charge des contrats d'apprentissage est assurée par les Opérateurs de Compétences (OPCO) sur la base d'un « coût-contrat » signé avec les branches professionnelles. Il s'agit, la plupart du temps, d'une prise en charge à 100%. Dans le cas où la prise en charge ne serait pas totale, nous alignons le prix de la formation sur le niveau de prise en charge appliqué de telle sorte à ce que l'entreprise n'ait aucun reste à charge.

Une subvention est également versée aux entreprises qui embauchent :

- Un(e) salarié(e) en situation de handicap (pris en charge par l'AGEFIPH)

RÉMUNÉRATION

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	À partir de 26 ans
Année 1	27% SMIC ou SMC	43% SMIC ou SMC	53% SMIC ou SMC	100% SMIC ou SMC
Année 2	39% SMIC ou SMC	51% SMIC ou SMC	61% SMIC ou SMC	100% SMIC ou SMC
Année 3	55% SMIC ou SMC	67% SMIC ou SMC	78% SMIC ou SMC	100% SMIC ou SMC

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 30 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, les sportifs de haut niveau (sans limite d'âge) et les apprentis ayant vécu la rupture d'un précédent contrat pour des raisons indépendantes de leur volonté.

QUELS SONT VOS AVANTAGES ?

Une aide à l'embauche en apprentissage

Des réductions générales de cotisations dites "Fillon" sur les charges patronales

L'absence de prise en compte dans les effectifs

Les rémunérations des salariés en contrat d'apprentissage sont **éligibles au CICE**

LES EMPLOYEURS CONCERNÉS

Tous les employeurs de Droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif.

LE CADRE LÉGISLATIF DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu dans le cadre d'une formation certifiante ou qualifiante. Durant toute la durée du contrat (en CDD) ou durant la période de professionnalisation (en CDI), le salarié alterne entre des périodes en entreprise et des périodes en centre de formation.

DURÉE DU CONTRAT

Lorsque le contrat est à durée déterminée, il doit alors être conclu pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 24 mois ou 36 mois dans certains cas.

TEMPS DE FORMATION

Il est compris entre 15 et 25% de la durée totale du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI ; cette durée ne peut pas être inférieure à 150 heures.

Nous proposons un calendrier adapté en fonction du domaine d'activité.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Les salariés bénéficient du repos hebdomadaire. Ils acquièrent des congés payés de la même façon que n'importe quel salarié de l'entreprise.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Les dépenses de formation peuvent être prises en charge à 100% par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auprès duquel l'entreprise cotise. Dans certains cas, un complément peut être à la charge de l'entreprise.

Renseignez-vous auprès de l'OPCO pour connaître le taux horaire de prise en charge appliqué pour chaque branche professionnelle.

Des subventions sont également versées aux entreprises qui embauchent :

- Un(e) salarié(e) en situation de handicap (pris en charge par l'AGEFIPH)
- Un(e) salarié(e) de plus de 26 ans inscrit à France Travail (pris en charge par France Travail)

RÉMUNÉRATION

Âge	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	55% du SMIC ou smc	65% du SMIC ou smc
21 ans à 25 ans révolus	70% du SMIC ou smc	80% du SMIC ou smc
26 ans et plus	100% du SMIC ou 85% du SMC si plus favorable	100% du SMIC ou 85% du SMC si plus favorable

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale ou les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)

QUELS SONT VOS AVANTAGES ?

Des réductions générales de cotisations dites "Fillon" sur les charges patronales

L'absence de prise en compte dans les effectifs

Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation sont **éligibles au CICE**